

Production suisse de sucre : mesures possibles pour une couverture des coûts et des prix compatibles avec l'UE

Étude mandatée par Sucre Suisse SA et UNIA

Réalisée par la Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW, Haute école d'économie HSW

Communiqué de presse

La réforme du marché du sucre dans l'UE de fin septembre 2017 a induit une surproduction massive et une forte chute du prix du sucre. En raison de la relation directe avec le marché l'UE, cette situation menace l'existence de l'industrie suisse du sucre. La FHNW a réalisé une étude et arrive à la conclusion que les coûts liés à la plus-value sociale du maintien de la production de sucre devraient être supportés par des droits de douanes légèrement plus élevés pendant les phases de prix bas. Pour aboutir à une bonne solution, la volonté politique mais aussi un large soutien de tous les partenaires impliqués sont indispensables.

L'industrie suisse du sucre dépend d'un réajustement des conditions cadres pour réagir à la chute des prix induite par la surproduction dans l'UE depuis octobre 2017. Cette surproduction fait suite à l'abandon de l'organisation commune du marché du sucre dans l'UE et a pour conséquence que la couverture des coûts de la culture des betteraves sucrières n'est plus assurée en Suisse. Un abandon de cette culture menacerait le mandat de prestations multifonctionnelles de l'agriculture (Constitution, art. 104a), notamment la sécurité d'approvisionnement et la souveraineté alimentaire, réduirait le degré de diversification de l'agriculture et contreviendrait aux principes du développement durable étant donné que la production de sucre suisse présente un bilan écologique bien meilleure que la production européenne et mondiale. Une dépendance envers le sucre importé menacerait également la fiabilité d'approvisionnement de l'importante industrie de transformation dans les domaines de l'alimentation et des boissons. La Suisse est aujourd'hui déjà un importateur net ; à savoir, la consommation dépasse la production. L'industrie sucrière contribue, en transformant les sous-produits, aussi à augmenter l'autosuffisance en matière de fourrages.

Les efforts entrepris par Sucre Suisse SA jusqu'à présent pour améliorer l'efficacité des coûts de production dans des conditions de marché largement libéralisées sont efficaces et bien acceptés. Ceux-ci incluent entre autres les innovations économiquement et écologiquement durables dans le domaine de l'énergie (centrale à bois d'Aarberg), des transports et de la gamme de produits. Elle ne peut toutefois pas abaisser le prix du sucre au niveau de celui de l'UE tout en garantissant un tarif rentable pour les betteraviers étant donné les conditions structurelles et les standards élevés de l'agriculture suisse. Une large partie de la population soutient la production agro-alimentaire suisse, mais la répartition des coûts soulève un conflit d'intérêts. Si elle n'est pas résolue, cette situation pourrait mener à la fin de la branche sucrière. Pour couvrir les frais des fabriques, une surface de 20'000 hectares est nécessaire. La suppression d'une des deux usines réduirait la production de moitié. En raison des capacités limitées du système de trafic, une seule usine ne pourrait pourvoir au volume de production nécessaire pour satisfaire la demande « swissness ».

Pour garantir la plus-value de la production sucrière pour tous les partenaires de la chaîne de création de valeur, il conviendrait de viser une solution concertée afin d'éviter un report de charges unilatéral. Plusieurs mesures sont envisageables telles que des subventions fédérales à titre de contributions aux cultures particulières, un report des coûts sur l'industrie et les consommateurs, des améliorations supplémentaires d'efficacité dans la fabrication du sucre ainsi qu'une adaptation de la protection douanière.

Sur la base d'un prix de référence européen de EUR 400.-/tonne, ce qui correspond au taux de change actuel à env. CHF 460.-, un supplément maximal de CHF 100.-/tonne permettrait d'atteindre un montant d'env. CHF 600.-, montant suffisant pour une couverture des coûts. Le coût de la matière première pour une plaque de chocolat au lait de 100 g augmenterait dans ce cas de moins d'un centime. Cela correspond à un facteur sur le prix inférieur aux fluctuations des devises des dernières années. Au vu de la faible part des dépenses mensuelles moyennes d'un ménage pour du sucre et des produits contenant du sucre (env. 0.4%) cette charge semble supportable notamment du point de vue des consommateurs. Avec peu d'effort, il serait ainsi possible de sécuriser le maintien de toute une branche qui génère une variété de valeur ajoutée. Pour cela, la volonté politique et un large soutien des clients et des consommateurs sont essentiels.

Telles sont entre autres les conclusions auxquelles parvient l'étude de la FHNW mandatée par Sucre Suisse SA et UNIA. Les résultats détaillés de cette étude peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.fhnw.ch/de/die-fhnw/hochschulen/hsw/publikationen>.

Fin novembre, le Conseil fédéral a conclu des mesures en faveur de l'industrie sucrière suisse. Celles-ci sont limitées dans le temps et soumises à des conditions

Contact des auteurs (FHNW) :

Prof. D^r Mathias Binswanger : mathias.binswanger@fhnw.ch, +41 62 957 26 85

D^r Elisabeth Maidl : elisabeth.maidl@fhnw.ch, +41 62 957 28 75

Contact Sucre Suisse SA :

G. Stäger, CEO : g.staeger@zucker.ch, +41 32 391 62 07